

## **LOTISSEMENT COMMUNAL DIT « LA CROIX DU PAQUIS » A HARNONCOURT – ROUVROY**

### **VENTE DE GRE A GRE AU PLUS OFFRANT – FORMULAIRE-TYPE D'OFFRE**

#### **EXPOSE PREALABLE**

**Le ou les soussignés déclare(nt) être parfaitement informé(s) et accepter les conditions de la mise en vente, de la procédure d'attribution des lots et déclare(nt) remplir les conditions afin de se porter acquéreur(s), dont mention dans la délibération du Conseil Communal de ROUVROY en date du 23/11/2017 qui reprend notamment ce qui suit :**

- *Le ou les acquéreurs potentiel(s) doit(vent) être une(des) personne(s) physique(s) (et donc pas une personne morale),*
- *Le ou les acquéreur(s) potentiel(s) doit(vent) agir en son(leur) nom propre,*
- *Les acquéreurs potentiels seront tenus de construire une habitation privée unifamiliale, bi-familiale ou intergénérationnelle en se conformant aux impératifs des lois et règlements de l'administration de l'urbanisme et aux prescriptions du permis d'urbanisation. Il est en outre précisé que le ou les acquéreur(s) potentiel(s) ne pourra(ont) acheter qu'un seul lot.*
- *Le ou les acquéreur(s) potentiels doit(vent) s'engager à respecter l'acte de base urbanistique en cours de rédaction par la direction du Comité d'acquisition du Luxembourg et la procédure arrêtée par le Conseil Communal concernant l'attribution des lots ainsi qu'à payer les frais qui en découlent dans le cas où un lot lui (leur) serait attribué.*
- *Il est en outre rappelé que le projet d'acte de base urbanistique approuvé par la présente délibération comporte notamment les conditions suivantes, qu'il convient de respecter : « **4. Obligation de bâtir**  
Sans préjudice des règles applicables en matière de péremption, afin de prévenir toute tentative de spéculation, tous propriétaires et/ou titulaires d'un droit réel sur un des lots sont solidairement et indivisiblement tenus d'observer les obligations suivantes :*
  - 1) édifier et veiller à l'édification d'une construction conforme, dans les cinq années de leur acte authentique d'acquisition, et ce, quel qu'en soit le mode ou la nature de la cession. A cette fin, les débiteurs de cette obligation devront produire au lotisseur, au plus tard le jour de l'expiration dudit délai de cinq années, une attestation établie par un architecte, justifiant l'achèvement de la construction, c'est-à-dire de son état d'« habitabilité normale ».*
  - 2) occuper à titre de résidence, en personne, cette habitation.*
    - *En cas de manquement à l'une de ces obligations, le lotisseur pourra exiger sans autre motif, par simple envoi recommandé accompagné d'un accusé de réception ou par exploit d'huissier, la rétrocession de l'immeuble concerné, en l'état et la résiliation consécutive de la convention d'acquisition du propriétaire, sans préjudice*

*des droits des créanciers inscrits et moyennant le versement au propriétaire (ou titulaire de droit réel) défaillant du prix principal – à l'exclusion de tout intérêt moratoire – et des frais et loyaux couts du seul acte par lequel il a acquis son droit. Les frais éventuels de la rétrocession ainsi que les impenses mêmes utiles et nécessaires exposées par le propriétaire défaillant incomberont par contre à ce dernier. »*

**OFFRE**

Vu ce qui précède et en connaissance de cause,

Je/Nous soussigné(s).....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*(NOM, prénoms, lieu et date de naissance, état civil complet)*

Domicilé(s).....  
.....  
.....  
.....

**Déclare (déclarons) faire offre pour l'acquisition du lot n°..... du lotissement communal dit « A la Croix du Paquis » à Harnoncourt au prix principal de .....**

*(montant en chiffre et en lettres)*

La présente offre est pure et simple ; elle n'est assortie d'aucune condition suspensive telle que l'obtention d'un crédit.

En cas d'attribution de lot, le(s) soussigné(s) s'engagent à payer le prix et les frais qui en découlent et à se présenter devant la Direction du Comité d'Acquisition du Luxembourg afin d'authentifier la convention dans les quatre mois de la notification qui lui sera faite de cette attribution par le Conseil Communal de ROUVROY.

Fait à ..... Le .....

Signature(s)